

République Française

Département du Loiret

COMMUNE DE CHATEAU-RENARD

FEUILLET DE PUBLICITE

Liste récapitulative des délibérations

Lors de la séance du 06 juillet 2023

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	D44/2023	Intercommunalité – Actualisation des conventions d’OPAH dites « classiques » et d’OPAH-RU. - Approuvé
2	D452023	Attribution et autorisation pour la signature du marché de travaux de création et de renforcement des voiries et trottoirs programme 2023. - Approuvé
3	D46/2023	Conventions de location des salles communales. - Approuvé
4	D47/2023	Demande de subvention au titre du FACC 2023. - Approuvé

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE**DU 06 JUILLET 2023**

Convocation adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal le 29 juin 2023, avec l'ordre du jour suivant :

- Intercommunalité – Actualisation des conventions d'OPAH dites « CLASSIQUES » et d'OPAH-RU.

- Attribution et autorisation pour la signature du marché de travaux de création et de renforcement des voiries et trottoirs programme 2023.

- Conventions de location des salles communales.

- Demande de subvention au titre du FACC 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le six juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jocelyn BURON, Maire de CHATEAU-RENARD,

Etaient présents : M. Bernard SAUVEGRAIN, Mme Patricia ROBERT, M. Alain CHAPELEAU, Mme Edith MERLIN, M. René NIVEAU, Mme Monique FEURE, M. Dominique COMONT, Mme Sandrine MANTEAU, M. Philippe LEROY, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Delphine DE WOLF ayant donné procuration à M. Bernard SAUVEGRAIN, M. Duc DO ayant donné procuration à Mme Sandrine MANTEAU, Mme Corinne MELZASSARD.

Absents : Mme Chantal FRANCOIS, M. Arnaud ROY, M. Julien DUFAUT, M. Quentin JULIA, M. Romuald MALEC.

Date d'affichage : 07 juillet 2023

I) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE

M. René NIVEAU a été nommé secrétaire de séance.

II) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 juin 2023

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 15 juin 2023.

III) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION (ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

Le Maire présente le compte-rendu n°04/2023 en date du 06 juillet 2023, sur les décisions qu'il a prises depuis la séance du 15 juin 2023, en vertu des délégations consenties au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir la délégation au titre de l'alinéa 4 (achats/marchés) et de l'alinéa 8 (concession de cimetière).

a) Délégation au titre de l'alinéa 4 (achats/marchés)

<u>N°</u>	<u>Date</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Objet</u>	<u>Montant TTC</u>
73/2023	16/06/2023	SIGNALETIQUE VENDOMOISE	Fourniture de panneaux de signalisation	568,20 €
74/2023	20/06/2023	JVS-MAIRISTEM	Contrat mes factures – Mon espace famille On Line	892,80 €
75/2023	28/06/2023	SARL BONNICHON	Lames de Terrasse	1 219,68 €
76/2023	28/06/2023	EQUIP JARDIN	Débroussailleuse	925,52 €
77/2023	29/06/2023	ACB JEUX	Location jeux pour soirée plein air	230 €
78/2023	29/06/2023	DECOLUM ILLUMINATIONS	Location des illuminations de Noël 2023	12 457,68 €

IV) DÉLIBÉRATIONS

1 – INTERCOMMUNALITE -ACTUALISATION DES CONVENTIONS D'OPAH DITES « CLASSIQUES » ET D'OPAH-RU délib n°44/2023 – Pour : 12 – Contre : 0 – Abstention : 0)

- Vu la convention d'adhésion au programme Petite ville de demain de Courtenay ;
- Vu l'engagement des communes de Courtenay et Château-Renard dans une ORT ;
- Vu l'engagement de la 3CBO dans une OPAH dite « classique » et celui des communes de Courtenay et Château-Renard dans une OPAH-RU et la nécessité de les actualiser ;
- Vu l'exposé de M. le Maire ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du choix de l'opérateur spécialisé SOLIHA pour l'animation des opérations d'amélioration de l'habitat ;
- **DECIDE** de valider les conventions actualisées d'OPAH dites « classiques » et d'OPAH-RU pour les communes de Château-Renard et de Courtenay ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer lesdites conventions actualisées et à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2 – ATTRIBUTION ET AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DU MARCHE DE TRAVAUX DE CREATION ET DE RENFORCEMENT DES VOIRIES ET TROTTOIRS PROGRAMME 2023 (délib n°45/2023 – A l'unanimité - Pour : 12– Contre : 0 – Abstention : 0)

- Vu le code de la commande publique,
- Vu le rapport d'analyse des offres établi par le bureau d'études SA VRD,
- Vu l'avis de la commission MAPA, réunie le 6 juillet 2023,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- d'attribuer le marché public de travaux de de création et de renforcement des voiries et trottoirs, programme 2023, à l'entreprise suivante :

SAS PLAISANCE
501 rue Général de Gaulle
45220 CHATEAU-RENARD

pour un montant de : 90 675,80 € HT
108 810,96 € TTC

Les travaux se dérouleront rue des Basses Créasses (du RD au carrefour compris 2 antennes de 10 ml), rue de Mocherry, Trottoirs rue des Sorbiers (du 313 au 221 + côté opposé)

- d'autoriser M. le Maire à signer ledit marché avec l'entreprise ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

3 – CONVENTIONS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES (délib n°46/2023 – A l'unanimité - Pour : 12 – Contre : 0 – Abstention : 0)

M. le Maire informe que la commission de sécurité de l'arrondissement de Montargis a procédé à la visite réglementaire de la salle de fêtes et de la salle polyvalente le 22 mai 2023.

Suite à cette visite, un procès-verbal en date du 22 juin 2023 a été établi ; afin de pouvoir continuer l'exploitation de cet établissement, des prescriptions sont à réaliser mais il convient également d'apporter des précisions sur les consignes figurant sur les conventions de location des salles.

Il est précisé que la commission de sécurité considère le bâtiment (salle des fêtes, salle polyvalente et la salle mise à la disposition de l'association Soleil d'Automne), comme une unité et donc un seul registre de sécurité doit être tenu à sa disposition.

M. le Maire dit que les informations devant figurer dans les conventions doivent notamment désigner un responsable, préciser le type d'activités, le nombre de personnes attendues, contenir le plan d'intervention etc ...

Une mise aux normes en matière d'électricité est également requise.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les modifications présentées à la convention type de location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte la proposition de M. le Maire.

4 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FACC 2023 (délib n°47/2023 – A l'unanimité - Pour : 12 – Contre : 0 – Abstention : 0)

M. le Maire informe que le Département a décidé la mise en place d'une saison, culturelle annuelle départementale, baptisée « En Scène ». Elle remplace le Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes (FACC).

C'est donc la dernière fois que le Conseil Municipal peut solliciter le dispositif FACC.

Dorénavant, le choix d'un projet culturel devra se faire sur le catalogue arrêté par le Département.

Mme Sandrine MANTEAU regrette le manque de communication du Département sur les conditions de référencement des artistes dans le catalogue culturel et regrette le côté restrictif quant au choix des artistes.

M. Dominique COMONT dit qu'en raison des travaux sur les toitures de l'église, le parking aux abords de cet édifice pourra être occupé par les bungalows de chantier et le matériel de chantier.

Le Conseil Municipal réfléchit du lieu de tenue du spectacle théâtral du 3 septembre 2023 :

Ile de Canada ? A étudier avec les artistes.

M. Alain CHAPELEAU informe, qu'à l'occasion de la fête de Plein Air, un film sera diffusé sur la maison de l'Ile de Canada.

Mme Sandrine MANTEAU demande si la fête prévue ce jour pourrait se rapprocher de l'Île de Canada.

Il est répondu qu'il n'y a pas assez de place.

Délibération

M. le Maire :

- Rappelle qu'une représentation théâtrale sera donnée le 3 septembre 2023 au panorama à Château-Renard, par la Compagnie GRANDE.
- Cet événement, convivial, familial et local, propose d'offrir à la population de Château-Renard et ses environs une rencontre avec des formes de théâtre variées.
- Précise que les prestations pour tout spectacle dit des « arts vivants », données par une association culturelle ou un artiste installé dans le Loiret peuvent être subventionnées au titre du FACC.

M. le Maire, après présentation du dossier, propose :

- De retenir le projet présenté
- D'approuver le plan de financement :

Dépenses	Recettes
3 800€ HT	<ul style="list-style-type: none"> • Département (65%) : 2 470€ HT • Commune (35%) : 1 330€ HT
Total : 3 800€ HT	Total : 3 800€ HT

- De solliciter l'aide du Conseil Départemental pour ce spectacle

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte la proposition de M. le Maire et le charge de toutes les formalités

Affaires diverses

M. le Maire :

- Informe qu'il a reçu de 3 commerçants (La Ronde aux Fleurs, la boulangerie Pétel et le Bar le Berry) une autorisation pour fermer la rue Aristide Briand à hauteur de la Boucherie Perrin, tous les dimanches matin de 8h à 13h de juillet à fin août 2023, dans le but d'y ajouter une animation pour dynamiser la rue.

Un arrêté d'autorisation a été pris en ce sens.

- Dit que SCI IBM IMMOBILIER ne s'est pas manifestée suite à la signature de la promesse de vente de l'ancien presbytère, sis 74 rue Etienne Dolet.

Un second acquéreur potentiel s'était déjà manifesté précédemment : M. Arthur SANAA, Directeur de S. Arthur Immo Locatif. Celui-ci a reformulé son offre pour 35 000 €.

Le Conseil Municipal donne donc un accord de principe pour cette cession et la délibération actant cet accord sera adoptée lors du prochain Conseil Municipal.

- Précise qu'en raison des derniers événements, la course de caisses à savons organisée par la MJC est reportée au 16 juillet ; en effet, les services d'intervention des pompiers et police ne pouvaient pas être disponibles à la date initiale.

Le Club de tennis a également annulé sa fête.
Idem pour la boom du collège.

En revanche, la kermesse des écoles a bien eu lieu le 7 Juillet, de 19h à 20h, car il était important que les enfants puissent présenter leur spectacle.

Mme Sandrine MANTEAU dit que le Vox a maintenu son atelier Slam autour de la poésie.

- Dit qu'à l'occasion du 14 juillet, se tiendront une brocante et un vide-greniers. Habituellement, l'UCAVO s'occupait de ces manifestations ; mais en raison de la mise en sommeil de cette association, le Comité des Fêtes va prendre le relais mais demande l'aide de la commune pour le placement des exposants, à 5h du matin.

Plusieurs élus ont offert leur aide.

Tour de Table :

Mme Sandrine MANTEAU rappelle que la Mairie d'Avon vend ses gradins télescopiques ; il s'agit d'un matériel de grande qualité (51h d'utilisation), comme neuf, pouvant contenir 408 places.

Elle demande si ce matériel pourrait intéresser la commune et être installé à la salle des fêtes.

Après réflexion, le Conseil Municipal pense que ce matériel n'est pas adapté en raison de la configuration de la salle des fêtes et de son positionnement au 1^{er} étage et suggère à Mme MANTEAU de s'adresser aux Mairies de Nogent ou de Châtillon Coligny.

M. Philippe LEROY parle de l'accès à l'église qui est difficile et suggère de prévoir des aménagements pour l'avenir. M. le Maire lui suggère de se rendre au secrétariat de Mairie pour voir à qui appartiennent les terrains adjacents à l'église.

Mme Sandrine MANTEAU souhaiterait que le revêtement de sols de l'église au niveau du chœur soit changé.

Elle signale également que l'ensemble vocal Arcana apprécie beaucoup l'acoustique de l'église. Un chef d'orchestre parisien souhaiterait également s'y produire car le plateau est très grand et l'acoustique exceptionnel.

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 20h.